

## **La gauche en situation d'alerte** *Cantonales partielles de 2008-2009, Européennes de 2009*

Tirant les leçons des dernières élections européennes où l'absence de second tour fut fatale à une gauche éparpillée, Nicolas Sarkozy souhaite que les futurs conseillers territoriaux soient élus à un tour à la proportionnelle en zone urbaine et au scrutin uninominal en zone rurale.

Point n'est besoin d'épiloguer sur les motivations du Président. S'il promet un mécanisme, totalement étranger à la tradition électorale française, qui emprunte des éléments aux systèmes majoritaire et proportionnel, c'est bien pour tenter de cumuler les avantages des deux méthodes en en restreignant les inconvénients.

Avec le scrutin uninominal à un tour, celui qui obtient le plus de voix emporte le siège. Une telle option a l'avantage de la simplicité et permet en sus de minorer la représentation du parti parvenu en deuxième position quel que soit son total de voix. Quant aux autres partis, ils n'obtiennent presque aucun élu. Par ailleurs, la représentation géographique des formations politiques influence beaucoup le résultat final, dans la mesure où un petit parti très bien implanté peut être représenté alors que celui ayant obtenu le plus de voix au plan national peut aussi se voir privé de sa victoire en sièges, ses suffrages étant trop dispersés.

Michel Debré, qui fut un adepte de ce système au point de vouloir l'introduire dès l'origine dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République, en décrivait ainsi les effets politiques : « *Ce mode de scrutin domine les partis en les obligeant aux simplifications et aux fusions nécessaires pour triompher dans une lutte brutale mais claire* »<sup>1</sup>. L'imposer aujourd'hui en zone rurale, c'est espérer que la force de l'UMP, parti quasi unique de la droite et déjà bien ancré dans ces territoires, ne se traduise par un gain accru en nombre de sièges.

Avec le scrutin proportionnel à un tour au contraire, tous les partis sont représentés en fonction de leur influence. Il faudra cependant être attentif tout à la fois au seuil fixé pour obtenir le droit à la répartition des sièges et à la taille de la circonscription, ces critères constituant des variables déterminantes. En effet, plus le seuil est élevé et le nombre de circonscriptions important, plus l'accès des petits partis aux sièges se révèle malaisé. Choisir ce mode de scrutin pour les agglomérations revient évidemment à escompter que l'UMP parvienne à récupérer des représentants là où elle est aujourd'hui très minoritaire.

La série des élections cantonales partielles organisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 1<sup>er</sup> août 2009 permet de se faire une première opinion sur les conséquences probables d'un tel changement de mode de scrutin, notamment en zones rurales.

Les 46 élections cantonales partielles<sup>2</sup> organisées durant cette période concernent près de 525 000 électeurs inscrits répartis sur 26 départements. En dépit de la loi du 31 janvier 2007 qui institua un suppléant pour les conseillers généraux, ces renouvellements étaient justifiés dans 60 % des cas par une démission du sortant (essentiellement pour des raisons de cumul de mandat après les dernières sénatoriales<sup>3</sup>).

---

<sup>1</sup> Michel Debré, *Ces princes qui nous gouvernent*, Plon, 1957, pp. 92-93.

<sup>2</sup> Le site Internet du Ministère de l'Intérieur omet l'élection de Valenton (Val-de-Marne) dont le premier tour s'est déroulé le 25 janvier et le second le 1<sup>er</sup> février 2009.

<sup>3</sup> Dans 15 % des cas en raison du décès du sortant et dans près 18 % du fait de l'annulation de la précédente élection, parfois d'ailleurs pour des motifs discutables... C'est ainsi que le conseiller général du canton de S<sup>t</sup>-Martin de Vésubie (Alpes-Maritimes), élu depuis 1985 et réélu dès le 1<sup>er</sup> tour en mars 2008, a fort

Pour l'essentiel, il s'agissait de cantons conservateurs puisque 26 sortants avaient été élus, soit en 2004 soit au printemps 2008, sous l'étiquette UMP ou « *divers droite* ». En dépit de la complexité des mécanismes électoraux, résultant notamment de la nécessaire distinction entre les deux séries de référence, l'observation de l'évolution politique des cantons ne laisse planer aucun doute sur le niveau actuel des coalitions électorales. Contrairement à l'an passé<sup>4</sup> où prévalait un contexte global de désamour à l'égard de la gauche, les résultats en sièges démontrent la défaite de la majorité présidentielle et le gain corrélatif du PS (Tableau n°1).

Tableau n°1 : Evolution en sièges par famille politique

	Gains	Pertes	Solde
PCF	0	0	0
PS	+ 8	- 5	+ 3
Dvg	+ 3	- 2	+ 1
Dvd	+ 6	- 1	+ 5
UMP	+ 2	- 9	- 7
UDFD <sup>5</sup>	0	- 2	- 2

Si, par hypothèse, le mode de scrutin uninominal à un tour avait été appliqué dans ces 46 cantons, quels en auraient été les incidences ? **Nous aurions tout simplement assisté à la quasi-inversion des résultats !** Non seulement l'UMP ne perd pas – en solde - de sièges, mais en plus elle en aurait gagné 6 ! Et si l'on rajoute un gain pour les « *divers droite* », cette réforme s'avère, comme cela était prévisible, uniquement profitable à la droite (Tableau n°2).

Tableau n°2 : conséquences du scrutin majoritaire à un tour dans ces cantonales partielles

	Scrutin maj 2 tours	Scrutin maj. 1 tour	Ecart
PCF	2	2	0
PS	15	11	- 4
Dvg	7	4	- 3
Dvd	8	9	+ 1
UMP	14	20	+ 6

L'explication de ce retournement tient évidemment à l'offre électorale. La crise des vocations n'existe pas : 234 candidats pour 46 cantons, soit une moyenne de 5,08 par canton, avec une prime pour la gauche. En effet, les diverses composantes de la seule gauche parlementaire alignaient 108 candidats (46,15 % du total), dont 21 « *divers gauche* », quand celles de la droite n'en présentaient que 75 (32 %). Plus précisément, en moyenne, la gauche

---

opportunément démissionné, permettant l'élection de celui qui était alors le premier adjoint au maire de Nice, le député UMP Eric Ciotti, battu dans le 1<sup>er</sup> canton, et son accession à la présidence de l'assemblée départementale, où il prit la succession de Christian Estrosi, frappé par le cumul des mandats. A noter que le conciliant sortant, Gaston Franco, fut accueilli quelques mois au cabinet du maire de Nice avant d'être élu député européen au mois de juin dernier.

<sup>4</sup> Urvoas Jean-Jacques, « *Le bipartisme confirmé, regard sur les cantonales partielles de 2007-2008* », note n° 6, Fondation Jean Jaurès, 30 septembre 2008.

<sup>5</sup> Le Ministère de l'Intérieur continue à retenir ce sigle dans sa classification, alors que les 5 candidatures répertoriées revendiquent toutes leur appartenance au MoDem : Colombes Nord-Ouest (Hauts-de-Seine), Poissy Sud (Yvelines), (...) Nîmes I (Gard), Sarcelles Nord-Est (Val d'Oise), Châteauroux Centre (Indre).

parlementaire soutenait 2,34 candidats par canton à renouveler tandis que la droite n'en défendait que 1,63.

Dès lors, les résultats sont morcelés, marqués par la faiblesse de la gauche qui frôle à peine les 48 % quand la droite, toutes composantes incluses, dépasse les 49 % (Tableau n°3). Mais au second tour, le report des voix permet de faire la différence et le rapport droite/gauche s'inverse alors, conduisant ainsi à des succès socialistes. Cette capacité conservée de discipline des différentes formations de gauche a déjà été relevée<sup>6</sup>, alors même que leurs rapports institutionnels sont aujourd'hui limités à leur plus classique expression.

Le calcul de Nicolas Sarkozy trouve ainsi tout son sens. **La domination de l'UMP, qui s'est construite hier sur l'agrégation autour du noyau du RPR de nombreux transfuges de l'UDF, s'appuiera demain sur la division de la gauche, vecteur de son impuissance.**

On serait d'ailleurs bien inspiré de ne pas compter sur le droit pour tenter de s'opposer au changement de mode de scrutin. Le seul fait, pour une élection, d'être confronté à une mixité des règles électorales au sein d'un même département n'est, en rien, une atteinte au principe constitutionnel d'égalité, la composition du Sénat suffit à l'attester<sup>7</sup>. Seul subsiste un doute, en l'absence de précisions sur le futur projet de loi gouvernemental, sur la capacité juridique pour un même élu de siéger dans deux collectivités locales<sup>8</sup>.

Tableau n°3 : résultats en pourcentage des suffrages exprimés pour la France entière

	2004 <sup>9</sup> - 1 <sup>er</sup> tour	2008 <sup>10</sup> - 1 <sup>er</sup> tour	Partielles 08-09
Participation	61,36	64,60	32,14
Exg	2,47	2,53	0,71
PCF	10,71	5,29	10,83
PS	29,26	16,49	25,51
Dvg	4,36	11,82	8,08
Verts	2,38	7,16	2,79
<i>Total gauche</i> <sup>11</sup>	<b>49,18</b>	<b>43,29</b>	<b>47,92</b>
MoDem <sup>12</sup>	6,11	7,24	0,75
Div	1,67	1,64	2,8
Dvd	4,78	16,89	20,03
UMP	25,32	28,90	26,62
FN	12,87	1,65	1,93
Exd	0,07	0,39	0,70
<i>Total droite</i> <sup>13</sup>	<b>43,04</b>	<b>47,83</b>	<b>49,28</b>

<sup>6</sup> Perrineau Pascal, « Les élections municipales des 9 et 16 mars 2008 : démobilisation et victoire de la gauche », in « TNS SOFRES - Etat de l'opinion 2009 », Duhamel (O), Teinturier (B), Dir, Seuil, 2009, pp. 65-76.

<sup>7</sup> Décision n° 2003-476 DC du 24 juillet 2003 portant « réforme de la durée du mandat et de l'âge d'éligibilité des sénateurs ainsi que de la composition du Sénat », Commentaires aux Cahiers du Conseil constitutionnel, n°15, 2003, pp. 68-75.

<sup>8</sup> Même si un tel système est aujourd'hui en vigueur à Paris, à la fois commune et département, mais en l'espèce il n'y existe qu'une seule assemblée.

<sup>9</sup> Résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection générale de 2004 dans les cantons concernés par les partielles.

<sup>10</sup> Résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection générale de 2008 dans les cantons concernés par les partielles.

<sup>11</sup> Cumul des voix de l'extrême-gauche, du PCF, du PS, des Dvg et des Verts.

<sup>12</sup> En 2004, ce sont les résultats des candidats étiquetés UDF.

<sup>13</sup> Cumul des voix de l'UMP, des Dvd, du FN et des différents candidats d'extrême-droite.

Au-delà de cette projection, quels autres enseignements tirer dans la perspective du prochain renouvellement régional ?

Il faut d'abord **souligner l'effacement du FN devant l'UMP**, qui continue à agréger les différentes familles conservatrices. Certes, l'extrême-droite ne récolte pas traditionnellement dans ces scrutins locaux ses meilleurs scores. Cependant, en comparaison des cantonales partielles de 2007-2008, on assiste à un double recul.

Le FN n'est présent que dans 18 cantons, soit 40 % du total, contre 58 % l'an passé. C'est une régression d'autant plus sensible qu'il était constant que, dans ces partielles, ce parti parvienne, marque vivante de son implantation et de sa détermination politique, à concourir dans une très grande majorité de circonscriptions<sup>14</sup>.

Ensuite, il n'obtient que 1,93 % des suffrages exprimés et 5,27 % dans les cantons où il est effectivement présent. Là encore, c'est le résultat le plus médiocre enregistré dans de telles consultations par la formation d'extrême-droite, et il s'inscrit naturellement dans un contexte plus général marqué par sa piètre performance à l'occasion des européennes de juin dernier (6,34 %).

On peut donc émettre l'hypothèse que l'effritement de son assise électorale devrait l'empêcher de se maintenir au second tour, comme ce fut le cas le 28 mars 2004, dans plusieurs régions. On pense ici notamment aux Régions Centre, Basse Normandie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Rhône-Alpes et Alsace, même si dans ce dernier cas, un tel scénario ne saurait avoir d'autre conséquence que la conservation par l'UMP de la majorité du Conseil régional. En l'occurrence, ce ne sont évidemment pas les seules régions où une triangulaire fut organisée il y a 5 ans, mais la fragilité de la gauche y est accentuée par le fait qu'en 2004, ses listes n'avaient pas dépassé, malgré la présence du FN, 50 % des suffrages exprimés.

Les cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,73 % pour la liste que conduisait Jean-Marie Le Pen) et de la Picardie (12,57 % pour la liste de Marine Le Pen) sont sans doute un peu différents, dans la mesure où les Européennes ont témoigné du maintien d'une potentialité d'influence non négligeable pour le FN.

Parallèlement, il convient évidemment **de relever la bonne santé électorale de l'UMP**. Avec 26,62 % des voix en moyenne (et 37,59 % dans les 31 cantons où un de ses candidats était effectivement présent), il enregistre un résultat d'autant plus satisfaisant que, globalement, la droite progresse par rapport à l'univers de référence (Tableaux n°4 et 5). Et alors même que le pouvoir exécutif continue à être confronté à une impopularité constante puisque, s'il y a un an 65 % des personnes interrogées avaient une mauvaise image de Nicolas Sarkozy, le pourcentage de mécontents reste aujourd'hui élevé, à 60 %<sup>15</sup>. A cet égard, on notera que sur la même période, François Fillon pour sa part demeure stable avec une cote à peine plus détériorée qu'en 2008 (54 % de mauvaise opinion).

Tableau n° 4 : résultats de la série renouvelée en 2004

	2004 – 1 <sup>er</sup> tour	2008-09 – 1 <sup>er</sup> tour
--	-----------------------------	--------------------------------

<sup>14</sup> 82 % des 57 partielles de 2002-2003, 83 % des 26 partielles de 1998-1999, 80 % des 75 partielles de 1993-1994.

<sup>15</sup> Baromètre mensuel TNS-SOFRES pour le *Figaro-Magazine*.

Dvd	4,78	18,30
UMP	25,32	25,47
FN	12,87	2,46
Exd	0,07	0,81
Total	43,04	47,04

Tableau n° 5 : résultats de la série renouvelée au printemps 2008

	2008 – 1 <sup>er</sup> tour	2008-09 – 1 <sup>er</sup> tour
Dvd	16,89	22,78
UMP	28,90	28,45
FN	1,65	1,09
Exd	0,39	0,53
Total	50,83	52,85

Au demeurant, cette embellie se constate aussi quelle que soit la période durant laquelle se sont déroulées les partielles. Ainsi 8 cantonales ont eu lieu après les Européennes, marquées par l'échec de la gauche. Or dans ces élections, l'UMP totalise 29,68 % des suffrages, soit 3 points de plus !

Il convient en sus d'évoquer la belle tenue des 41 candidats étiquetés « *divers droite* », souvent des élus locaux rétifs à l'encadrement partisan, qui rassemblent en moyenne 20,03 % des voix, ce qui les situe dans la fourchette haute de ce genre de consultations<sup>16</sup>.

Au total, le bloc « *droite parlementaire* » réussit donc à franchir l'épreuve de ces renouvellements avec un certain succès. Mais plus que le niveau atteint, c'est la progression par rapport aux cantonales de référence qu'il faut retenir. Les élections de 2004 et 2008<sup>17</sup> avaient été marquées par le reflux de la droite, se traduisant par un double phénomène d'abstention plus forte dans les terres conservatrices et de dispersion des voix au détriment de l'UMP. L'électorat conservateur s'était d'autant moins mobilisé qu'il n'avait pas perçu d'enjeu national fort dans ces cantonales. A l'évidence, dans les partielles, ce même électorat s'est senti concerné puisque la participation dans les 26 cantons dont le sortant appartenait à l'UMP ou aux « *divers droite* » atteint 34,04 %, contre 32,14 % globalement.

Là encore, cette réflexion sur les partielles ainsi que les résultats des Européennes peuvent faire naître des craintes dans quelques régions. C'est notamment le cas des Pays de la Loire où le total des listes de droite dépasse 52 %, inversant le résultat de 2004, ou celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur où les voix additionnées de l'UMP et de ses alliés correspond à celui des gauches (36.8%/36.3%).

Mais il existe un revers à cette force de l'UMP : elle est isolée et reste donc fragile au second tour. Son poids résulte d'une intuition stratégique de la « *droitisation* » de la société française, conçue et formalisée par Nicolas Sarkozy très en amont de sa campagne présidentielle. Elle s'est traduite par un siphonage des voix du Front National et a déplacé

<sup>16</sup> L'an passé, la moyenne était de 16,73 % et de 9,6 % pour les cantonales partielles de 2006.

<sup>17</sup> Le Gall Gérard, « *L'hégémonie territoriale de la gauche* », Revue Politique et Parlementaire, 1047, mai-juin 2008, pp. 13-30.

nettement, de ce fait, le centre de gravité politique de l'UMP. Elle a certes porté ses fruits mais laisse le parti présidentiel démuné de renforts pour le tour décisif, ce que va encore accentuer le ralliement estival de Philippe de Villiers et de CPNT.

Pour autant, cette solitude accrue ne conduit pas nécessairement à l'échec, comme vient de le démontrer la récente élection municipale partielle d'Aix-en-Provence<sup>18</sup>. Au soir du premier tour, non seulement la liste de droite faisait le plein de ses voix mais elle parvenait en outre à distancer la gauche de 10 points. Cette avance lui a permis de créer une dynamique pour le second tour, entraînant des abstentionnistes, construisant ainsi sa - courte - victoire.

Le troisième enseignement de ces partielles concerne **la médiocre performance des candidats socialistes**, puisqu'ils obtiennent en moyenne 25,51 % des suffrages (29,89 % sur les cantons où ils étaient effectivement présents), – même si, grâce à une alchimie parfaite des voix de toute la gauche au tour décisif, le PS gagne finalement trois sièges. En fait, le schéma est inversé par rapport à celui de l'an dernier où l'on pouvait constater que les socialistes perdaient des sièges tout en conservant leurs voix...

Et les huit cantonales qui se sont déroulées postérieurement aux Européennes non seulement n'infirment pas le constat mais au contraire pourraient même annoncer des lendemains qui déchantent, puisque le total des voix socialistes régresse d'un point en moyenne pour atteindre 24,4 %.

Ce tassement restreint du même coup la place du PS au sein de la gauche, même si aucun de ses partenaires n'est en capacité d'en contester la légitimité naturelle en tant que pôle de rassemblement. Alors que l'an passé, ses candidats rassemblaient 64 % du total des voix de gauche, cette année, ils n'en représentent plus que 54 %.

Personne au demeurant ne sera surpris de cette désaffection de l'électorat. L'image du PS est très détériorée dans l'opinion. Ainsi le baromètre TNS SOFRES témoigne que, depuis avril 2008, la dégradation est continue. Et au mois de juillet 2009, 58 % des sondés avaient une mauvaise image de ce parti. C'est presque **le record depuis la création de cette enquête mensuelle en octobre 1974 !** Il faut, en effet, remonter au mois de juin 1993, juste après la défaite écrasante des législatives, pour retrouver un chiffre encore plus mauvais (63 %).

Pour autant, au printemps 2008, à la veille des élections cantonales et municipales, l'image nationale du PS n'était guère plus reluisante, ce qui n'a pas empêché les nombreuses victoires locales. L'explication de ce paradoxe a déjà été mise en lumière<sup>19</sup>. Les enjeux gouvernementaux qui apparaissaient en tête des préoccupations des Français – le chômage, le pouvoir d'achat, les retraites – étaient des domaines sur lesquels le PS ne bénéficiait pas de la confiance des électeurs, pas assez en tout cas pour représenter une véritable alternative par rapport au gouvernement lui-même en difficulté face à ces défis. En revanche, le PS jouissait d'un certain crédit sur les thèmes qui étaient au cœur de la compétition des municipales et des cantonales : les aspirations des jeunes, l'environnement, la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, la promotion d'une solidarité de proximité.

---

<sup>18</sup> Fourquet Jérôme, « Aix-en-Provence, analyse électorale, élection municipale partielle des 12 et 19 juillet 2009 », IFOP, Juillet 2009.

<sup>19</sup> Rivière Emmanuel, « Le PS face au défi de l'extrême gauche », in « TNS SOFRES - Etat de l'opinion 2009 », op. cit. p. 29

Or, comme on n'attend pas d'un élu local qu'il règle la question de l'endettement du pays mais qu'il préserve le cadre de vie, le label socialiste, jugé par cette focale, fut un atout. Une telle configuration se reproduira-t-elle au mois de mars 2010 ? Sans doute faut-il préalablement se souvenir des législatives de 1993, où beaucoup de candidats pensaient que leur bonne image locale les préserverait de la disgrâce annoncée. On assista alors à des campagnes extrêmement territorialisées, chacun faisant valoir son bilan, n'ayant de cesse que de proclamer son indépendance vis-à-vis de Solferino ou de relayer dans la presse régionale son insatisfaction sur l'action gouvernementale conduite par Pierre Berégevoy. L'échec fut cuisant<sup>20</sup> : avec 56 députés, le groupe socialiste à l'Assemblée connaissait son étiage depuis le congrès d'Epiney !

Un tel scénario est-il susceptible de se reproduire lors des prochaines régionales, où celles-ci ressembleront-elles au contraire aux municipales de 2008 ? La chose électorale est un matériau éminemment instable. Mais n'étaient les phénomènes de personnalité, **rien n'indique, à ce jour, l'apparition d'évolutions susceptibles de modifier sensiblement les logiques à l'œuvre dans ce type d'élections.** La capacité à incarner une résistance à la politique gouvernementale peut encore produire des effets positifs, mais cette posture défensive peut parallèlement contribuer à enfermer les socialistes dans leur rôle d'opposants... Ce qui, au plan national, constituerait un handicap majeur pour une formation qui souhaite incarner l'alternance au pouvoir.

En comparaison, **le PCF tire convenablement son épingle du jeu**, tant il est vrai que depuis des années, on pouvait noter un effritement de ses points d'ancrage. La moyenne obtenue de 10,80 % des suffrages (mais 13,69 % pour les 35 candidatures effectives) ne doit pourtant pas le conduire à trop crier victoire, d'une part car cela tient souvent à l'absence d'une réelle concurrence et d'autre part parce qu'une partie conséquente du total des voix consolidées provient de l'Ile de la Réunion et singulièrement du canton de Sainte-Suzanne, où le conseiller sortant était membre du PC Réunionnais et bénéficiait d'une implantation que l'on retrouve rarement en métropole (52 % dès le premier tour).

Quant aux Verts, ils sont habitués à ne pas enregistrer de grands succès dans ces partielles où ils ne figurent jamais au 2<sup>nd</sup> tour. De fait, avec 2,79 % des voix (mais 8 % pour les 13 candidats réellement en lice), ils se situent bien en deçà de leurs résultats de l'an passé (3,12 %), de ceux de 2006 (4,11 %) ou même de ceux de 2002-2003 (3,4 %). A noter aussi que dans ces partielles, contrairement à ce qui a été observé aux européennes, **les résultats des Verts sont faiblement élastiques à la présence d'un candidat socialiste.** Dans les cantons où les deux formations se présentaient, si les Verts obtenaient 13,98 % des suffrages, soit 6 points de plus, les socialistes maintenaient pour leur part leur moyenne.

Enfin, le MoDem était présent dans 11 % des cantons, ce qui est faible même pour un parti encore à ses balbutiements et rend l'algèbre électorale difficile à analyser. Ses 5 candidats établissent un score moyen de 7,64 %, soit un point de plus que dans les élections de référence (6,57 %). Tout au plus peut-on constater que les résultats de cette formation sont plus liés à ceux du PS qu'à ceux de l'UMP, puisque l'impact moyen de la présence d'un candidat centriste sur les résultats du PS est de - 7 points quand elle n'est que de - 3,6 points pour l'UMP. **L'électorat du MoDem porterait donc plus à gauche que l'an passé**, où l'existence d'un potentiel pour une force strictement centriste avait été relevée.

---

<sup>20</sup> Jaffré Jérôme, « *La droite restaurée* », Pouvoirs, 66, PUF, 1993, p. 143.

Pourtant, au second tour, il est extrêmement compliqué de dégager une confirmation de cette attirance pour la gauche. D'abord parce que l'échantillon est très réduit et ensuite parce que la participation au tour décisif est faible (en moyenne 30 %). Ensuite parce que l'issue réservée aux deux cantons dans lesquels le sortant était étiqueté « *UDFD* » n'apporte pas un éclairage particulier: à Redon (Ille-et-Vilaine), le siège est gagné par un socialiste alors qu'à Confolens Sud (Charente) c'est un « *divers droite* » qui est élu...

Ces constats rapprochés aux résultats aux Européennes conduisent à estimer que la majorité de gauche dans certaines régions semble solide. Ainsi en Auvergne, en Bretagne et dans le Limousin, trois des quatre régions<sup>21</sup> qui ne connaissaient en 2004 qu'un duel au second tour, le rapport de force gauche-droite ne s'est pas dégradé. De même en Aquitaine, en Midi-Pyrénées et en Poitou-Charente, la totalisation des voix des listes de gauche reste nettement supérieure à celle des voix de droite, comme cela avait déjà été le cas au 2<sup>nd</sup> tour des présidentielles de 2007.

La Haute Normandie et le Languedoc-Roussillon, où Nicolas Sarkozy devançait légèrement voire nettement dans le dernier cas, Ségolène Royal sont aussi à classer dans cette catégorie, tant l'avance de la gauche paraît confortable au vu des dernières consultations générales ou partielles.

Bien sûr, les caractéristiques attribuées aux élections partielles conduisent à ne rechercher dans les résultats qu'une indication de sens. Des données électorales plus abondantes sont toujours nécessaires pour en vérifier la solidité. C'est justement ce qui a été ici tenté en les rapprochant avec la consultation européenne. Certes, celle-ci était un scrutin sans enjeu, au sens où il n'y a quasiment pas de traçabilité possible pour les électeurs entre leur vote et les conséquences de celui-ci. On pouvait donc s'y faire plaisir en utilisant son bulletin avant tout pour exprimer un message et même le faire avec énergie sans s'interroger sur les incidences. Pourtant la conjugaison de ces deux séries de résultats sonne comme une alerte pour la gauche dans la perspective des élections régionales de 2010.

Les plus optimistes se rassurent en espérant que les électeurs ont intégré la décentralisation et identifient maintenant les conseils régionaux comme des collectivités de plein exercice, ce qui les conduirait dès lors à se prononcer en fonction des politiques conduites. Les plus pessimistes rappellent qu'en 2004 nos concitoyens jugeaient encore les régionales comme des élections « *secondaires* »<sup>22</sup>, et que ce prochain scrutin s'inscrira dans un cycle d'élections intermédiaires où les Français pourraient bien à nouveau instrumentaliser leur bulletin de vote pour adresser un ultime message au PS dans la perspective de 2012.

---

<sup>21</sup> La quatrième était les Pays de la Loire.

<sup>22</sup> Martin Pierre, « *Les élections de mars 2004* », Commentaire, 106, Été 2004, pp. 443-451